Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/830

15.1.2024

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11369 - TA ASSOCIATES / WARBURG PINCUS / EXERCITE GROUP)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/830)

1. Le 5 janvier 2024, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— TA Associates Management, L.P. («TA Associates», États-Unis),

— Warburg Pincus LLC («Warburg Pincus», États-Unis),

— AggroSport GmbH et JP Beteiligungs GmbH (le «groupe Exercite», Allemagne), actuellement contrôlée par Waterland Private Equity et le fondateur de Hansefit (qui fait partie du groupe Exercite).

TA Associates et Warburg Pincus acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun du groupe Exercite.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— TA Associates est une société de capital-investissement présente à l'échelle mondiale, spécialisée dans les secteurs de la technologie, des soins de santé, des services financiers, et des services aux consommateurs et aux entreprises en Amérique du Nord, en Europe et en Asie;

— Warburg Pincus est une société de capital-investissement exerçant ses activités à l'échelle mondiale. Les sociétés qu'elle détient en portefeuille sont présentes dans divers secteurs, notamment l'énergie, les services financiers, les soins de santé, les services à l'industrie et aux entreprises, les technologies, les médias et les télécommunications;

— le groupe Exercite fournit aux entreprises en Allemagne et aux Pays-Bas des solutions permettant à leurs salariés de bénéficier de services de santé et de fitness, les utilisateurs (par exemple, des salariés) pouvant accéder aux services concernés (affiliation à des salles de sport et services liés à la santé, etc.) par l'intermédiaire soit d'un portail, soit d'une application.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11369 – TA ASSOCIATES / WARBURG PINCUS / EXERCITE GROUP

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE